

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 mars 2013

Le six mars 2013 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Nicole LE DIEU DE VILLE, Roger PEDEFLOUS, Laurent JOUANLONG, Françoise HURABIELLE-PÉRE, Olivier SABLÉ, Elisabeth LAHORE, Éric CAZABAT, Jean-Marc DAUPHINOT, Gérard HEITZ, Jean-Jacques BORDENAVE, Christophe CARRERE, Nicole DUFAU.

Procurations : Francis LANDES à Éric CAZABAT, Jean-Louis VILLE à Jean-Marc DAUPHINOT, Vincent CHARLOT à Olivier SABLÉ.

Excusés : Annabelle ARACIL, Jean-Marc LACRAMPE.

La séance est ouverte à 20h00

Nicole DUFAU est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

Après s'être fait présenter le dossier de révision du Plan Local d'urbanisme ainsi que le bilan de la large concertation mise en place tout au long de la procédure d'élaboration du document, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le projet de Plan Local d'Urbanisme qui sera soumis aux personnes publiques associées et à l'enquête publique.

Il décide également à l'unanimité de solliciter auprès du Directeur Académique le report de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015. En effet, si cette réforme des rythmes scolaires a pour objectif affiché de permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant et de favoriser ainsi la réussite de tous les élèves, le Conseil estime toutefois qu'elle soulève de nombreux problèmes pratiques à résoudre (désorganisation des clubs sportifs, difficulté de partager les infrastructures communales, ou encore fermeture du Centre de loisirs le mercredi matin, sans compter l'annulation des sorties en montagne ou au ski ou autres...). Il regrette aussi que le financement de cette réforme repose uniquement sur les communes qui vont devoir payer et organiser ce nouveau service alors que, dans le même temps, l'État annonce une diminution de ses dotations aux Communes. Toutes ces interrogations l'amènent donc à se laisser un temps de réflexion supplémentaire pour une mise en place de la réforme dans les meilleures conditions possibles pour tous les acteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.